

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00310**

**CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SAS IMMOBILIERE SANTONI -  
ZONE D'ACTIVITES DES MURONS A ANDREZIEUX-BOUTHEON (SANTEX)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D201900310I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

## DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

### CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SAS IMMOBILIERE SANTONI - ZONE D'ACTIVITES DES MURONS A ANDREZIEUX-BOUTHEON (SANTEX)

Le groupe SANTEX, installé 6 rue Jacqueline Auriol à Andrézieux-Bouthéon, est dirigé par Patrick SANTONI et compte environ 120 salariés.

Ce groupe est notamment composé des sociétés suivantes :

- **Santex** : spécialiste de l'accessoire décoratif (arts de la table et décorations de salle). L'entreprise compte aujourd'hui 35 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 9,3 M€ (en 2018),
- **Chaleyser & Canet** : spécialiste de l'ornement textile et du sur-mesure (rubans personnalisés, nœuds et cordons, cocardes et pompons voués à l'industrie du luxe, les arts de la table, l'évènementiel et les métiers de bouche). L'entreprise compte 16 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 2,9 M € (en 2018),
- **Oriol & Fontanel** : fabricant de rubans laitonnés pour la décoration et l'emballage. La société compte 48 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 11,8 M € (en 2018),
- **Vert & Renouat** : Créateur et fabricant de ruban laitonné, Vert & Renouat présente également une large gamme d'accessoires et de packaging pour boulangers, pâtisseries et chocolatiers. La société compte 16 salariés et réalise un chiffre d'affaires de près de 2 M € (en 2018).

Le groupe SANTEX connaît un fort développement et a, de plus, acquis en mars 2019 la société **Embal Concept**, fabricant français d'emballages carton, spécialisée dans l'étui pliant, destiné majoritairement aux métiers de bouche et à l'industrie du luxe.

Dans ce contexte, la SAS Immobilière SANTONI s'est donc positionnée en vue de l'acquisition du lot A12b (contigu de lots dont il est déjà propriétaire) de la zone d'activités des Murons à Andrézieux-Bouthéon, constitué des parcelles cadastrées section AE n°283 et AE n°287 et d'une superficie d'environ 5 940 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'estimation du pôle évaluation de la Direction générale des finances publiques en date du 12 avril 2019 la cession pourrait intervenir au prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> soit 207 900 € HT pour l'ensemble de la surface précitée, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente, applicable à la surface exacte vendue.

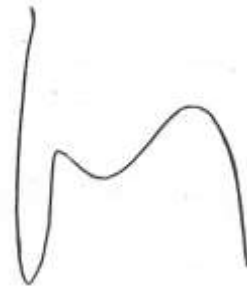
A cet effet, Patrick SANTONI, représentant la SAS Immobilière SANTONI, ou toute autre personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, a signé une promesse unilatérale d'achat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la vente du lot A12b, d'une surface d'environ 5 940 m<sup>2</sup>, sur la zone d'activités des Murons à Andrézieux-Bouthéon, au profit de la SAS IMMOBILIERE SANTONI ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux prix de 35 € HT/m<sup>2</sup> soit 207 900 € HT pour l'ensemble de la surface précitée et aux conditions de la promesse unilatérale d'achat ci-jointe,**
- **autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître RICHARD-PICHON, Notaire à Andrézieux-Bouthéon, place du Forez, en double minute avec le notaire de l'ACQUEREUR, Maître Laurence BALAY, Notaire à Aurec-Sur-Loire,**
- **la recette et la dépense résultant de cette vente seront imputées au budget annexe des ZI : ECON/7015/MURON.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD